

COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Délibération n°2024-053

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

••••

FINANCES
Décision modificative n° 3

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Véronique BON, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Joseph PEIS, Alain PASSEMIER, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absents excusés ayant donné pouvoir Jean-Baptiste BOSREDON pouvoir donné à Chantal BREUIL et Sonia CHOUZENOUX pouvoir donné à Christophe DELMAS.

Absent Jérôme HEREIL

| | | | | | |
|---------|----|----------|----|-------------|---|
| Membres | 19 | Présents | 16 | Représentés | 2 |
|---------|----|----------|----|-------------|---|

Madame Chantal BREUIL a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 20 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**, d'approuver la décision modificative n° 3 au titre de virement de crédits en section d'investissement comme suit :

| Diminution de crédits | | | Augmentation de crédits | | |
|-----------------------|---------------------------------------------------------|-----------|-------------------------|----------------------------------|-----------|
| Compte | Opération | Somme | Compte | Opération | Somme |
| 231 | 523 Rénovation nouvelle école et bâtiment en brasier | - 6 000 € | 231 | 522 Travaux extension cantine | + 6 000 € |

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS

Le secrétaire de séance,
Chantal BREUIL

